



ASSOCIATION DES ECO-ATELIERS

PROTOCOLE SANITAIRE Covid 19

Au vu du contexte sanitaire actuel, l'Association des Eco-Ateliers a mis en place un protocole à respecter afin de garantir la sécurité de tous. L'association se réserve le droit de refuser la participation d'un membre aux ateliers si ce dernier ne respecte pas le protocole.

- 1- Tout membre participant aux ateliers doit se laver les mains au gel hydroalcoolique dès son arrivée
- 2- Le port du masque (aux normes AFNOR) est obligatoire tout au long des ateliers
- 3- La distanciation physique de 1 m doit être au maximum respecté
- 4- Des groupes de 3 personnes maximum seront établis afin de limiter le brassage des participants
- 5- Chaque ustensile est désinfecté après chaque atelier avec un anti virucide SRAS-COV-2
- 6- Dans le cas où l'atelier se fait dans un lieu clos, une aération de 15 min sera faite toutes les 3 heures ainsi qu'avant l'entrée et à la sortie du groupe dans la salle.

En cas de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires...), restez chez vous et contactez votre médecin.

En cas de Covid avéré, si vous avez participé à l'atelier dans les 14 jours avant vos premiers symptômes merci de nous prévenir au plus tôt.

En cas de contamination d'un des membres, l'association vous enverra un sms pour vous prévenir.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

